

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-5204 / 100103
Cafag SA, 1700 Fribourg
Production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 8 F
07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement)
- 04-5231 / 101257
NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds
Département cartes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 6 F
07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-5248 / 100676
Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1800 Vevey
Offset, cartonnage, boîtes à cape, maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H, 10 F
01.11.2004–31.10.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-5256 / 102155
Maison Planzer Transports SA, 1215 Genève-Aéroport
Transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 04-5257 / 102156
Planzer (Valais) SA, 1950 Sion
Transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-5252 / 109997
Ingenierie Suisse SARL Team Partners, 1201 Genève
Support informatique
besoins spéciaux de consommation
1 H
15.11.2004–14.11.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 04-5255 / 101257
NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds
Département cartes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 6 F
01.11.2004–31.10.2005 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4817 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
Embouteillage et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 4 F
05.12.2004–04.12.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4823 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
Vendanges: réception de la vendange, pressoir et encavage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 6 F
05.09.2004–04.09.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

9 novembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.11.2004
Date	
Data	
Seite	6231-6233
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 138

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.